



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 4 février 2013
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

Bernard Poignant, Hervé Herry, Marc Andro : Quimper Communauté
Michel Canévet, Noël Cozic, Pierre Plouzéneq : CC haut Pays Bigouden
Jean-Paul Stanzel : Pays Bigouden Sud
Jean-Claude Sacré : Concarneau Cornouaille Agglomération
Jean-Pierre Aubert : CC Châteaulin-Porzay
Jean-Paul Cozien : CC Pays glazik
Rémi Bernard, Jos Le Gall : CC Pays de Douarnenez
Nicolas Morvan, Alain Pennec, André Fraval : Cocopaq
Roger Le Goff : CC Pays fouesnantais
Yves Chatalen : Chambre de métiers
François Clément : CCIQC

Membres ayant donné pouvoir à des membres présents

Vincent Gaonac'h, Jean-Claude DUPRE : CC Pays Bigouden Sud

Membres présents sans voix délibérative :

Nicole Ziegler : Conseil Général
Jean-Claude Lessard : Conseil régional
Albert Billon, Conseil de développement

Participaient également :

Yves Malhomme : agent comptable du GIP
François Martin : DDTM
Jean-Paul Le Corre : CMA29
Olivier Boisseau, Franck Pichon, Yvon Dagorn, Christian Kéribin : Quimper Communauté
Hélène Egu : CCPF
Christophe Podevin : CC Châteaulin-Porzay
Laëtitia Pelloquin : CC Pays Glazik
Nicolas Piriou : CCA
Ronan Marcel, Luc Mallet, Betty Robert, Maryse Brégeon, Emmanuelle Hervé, Véronique Le Guen : Quimper Cornouaille développement

Compte-rendu de réunion

Bernard Poignant constate que le quorum est atteint : sur 34 membres 18 sont présents et 2 ont donné pouvoir à des membres présents. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président rappelle que la fin de vie du GIP sera atteinte le 17 mars 2013 le but de la séance est de délibérer sur les modalités de la liquidation.

Yves Malhomme, agent comptable du GIP, présente les 9 délibérations à prendre qui concernent notamment la nomination du liquidateur et de l'agent comptable, les dates de début et de fin de la liquidation ou l'affectation du boni de liquidation. Il s'agit encore en séance d'approuver les comptes 2012 et de voter le budget de liquidation.

Il est ensuite proposé à l'assemblée de délibérer sur chacune des questions.

Sans opposition ni abstention, elles sont toutes adoptées à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 14h45.

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Séance du 4 février 2013
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 16 AG 13

L'Assemblée générale prend acte de la décision des membres du Groupement de ne pas proroger la durée de vie du GIP « Pays de Cornouaille » et de la nécessité d'engager une phase de liquidation.

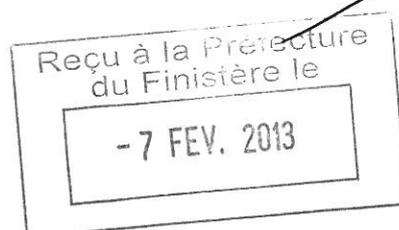
Pour les besoins de la liquidation l'Assemblée générale nomme liquidateur, Mr Ronan Marcel, actuel Directeur du GIP « Pays de Cornouaille ». Aucune rémunération ne sera versée pour cette mission. Le liquidateur sera ordonnateur pendant la phase de liquidation.



Le Président

Handwritten signature of Bernard Poignant.

Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Séance du 4 février 2013
Hôtel de Ville de Quimper**

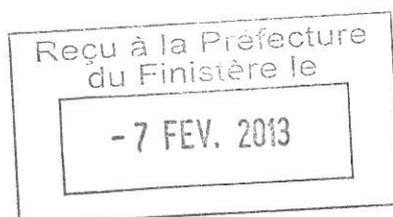
DELIBERATION N° 17 AG 13

Pour les besoins de la liquidation l'Assemblée générale nomme agent comptable Mr Yves Malhomme, actuel agent comptable du Groupement. Pendant la période de liquidation, sa rémunération restera identique à celle pratiquée durant l'exercice 2012. Etant donné qu'aucun mandat titre ne sera émis avant l'ouverture de la liquidation, l'agent comptable n'aura pas de versement de rémunération pour la période du 01/01/2013 à la date d'ouverture de la liquidation.



Le Président

Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Séance du 4 février 2013
Hôtel de Ville de Quimper**

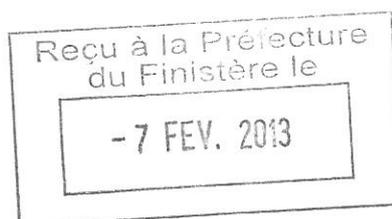
DELIBERATION N° 18 AG 13

L'ouverture de la liquidation du GIP est fixée au 17/03/2013, date du dixième anniversaire de la publication de la Convention constitutive du GIP « Pays de Cornouaille ».



Le Président

Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

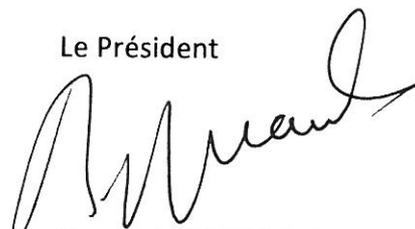
**Séance du 4 février 2013
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 19 AG 13

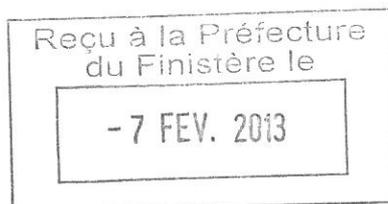
La fin de la liquidation est fixée au 17 juin 2013, la durée de la liquidation sera donc de trois mois. Une deuxième assemblée générale approuvera après la phase de liquidation le rapport du liquidateur et le compte de liquidation.



Le Président



Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Séance du 4 février 2013
Hôtel de Ville de Quimper**

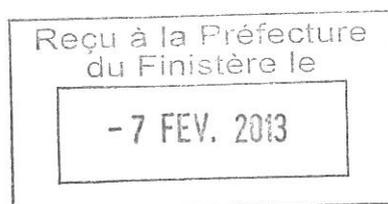
DELIBERATION N° 20 AG 13

Le boni de liquidation c'est à dire le solde de trésorerie, et les réserves après affectation des résultats 2012 et affectation des résultats de la liquidation sur 2013 (compte 110 et 1068) seront attribués à l'Agence Quimper Cornouaille Développement. Le solde exact des réserves et de la trésorerie à reverser donnera lieu à vote lors de la deuxième assemblée générale qui sera convoquée après la période de liquidation.



Le Président

Bernard POIGNANT

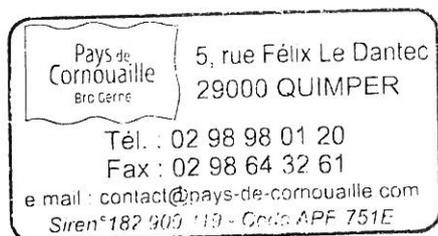


**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

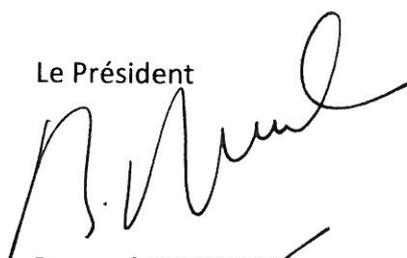
**Séance du 4 février 2013
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 21 AG 13

L'assemblée générale autorise le liquidateur à transiger si cela est nécessaire



Le Président



Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Séance du 4 février 2013
Hôtel de Ville de Quimper**

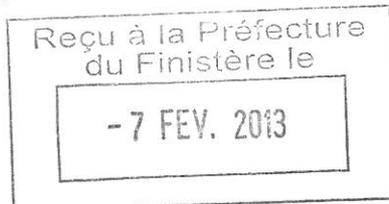
DELIBERATION N° 22 AG 13

L'assemblée générale approuve et constate la concordance des résultats 2012 entre le compte administratif présenté par l'ordonnateur et le compte de gestion présenté par l'agent comptable. Les résultats sont les suivants :

100 : GIP DL PAYS DE CORNOUAILLE

Exercice : 2012

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2011	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2012	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	4 RESULTAT DE CLOTURE DE 2012
I - Budget principal :				
Investissement	9930.86	0,00	2266.84	12197.70
Fonctionnement	60868.62	0,00	- 9634.83	51233.79
TOTAL I	70799.48	0,00	- 7367.99	63431.49



Le Président

Bernard POIGNANT

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Séance du 4 février 2013
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 23 AG 13

l'assemblée générale décide d'affecter le résultat 2012 de fonctionnement en report à nouveau. Le résultat cumulé de fonctionnement excédentaire à reprendre dans le budget de liquidation sera donc de 51233.79 et le résultat cumulé excédentaire en investissement de 12197.70. L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel de liquidation suivant :

BUDGET DE LIQUIDATION 2013

DEPENSES		
COMPTE	INTITULE	BP 2013
6225	indemnité au comptable et charge salariale	367
6231	frais de publication	633
011	Charges à caractères générales	1000
678	Autre charge exceptionnelle	44902
67	Charges exceptionnelles	44902
023	Virement à la section d'investissement	5965,43
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		51867,43

RECETTES		
COMPTE	INTITULE	BP 2013
002	Exédent de fonctionnement reporté	51233,79
778	Produit exceptionnel	633,64
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		51867,43

DEPENSES		
COMPTE	INTITULE	BP 2012
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	18163,13
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		18163,13

RECETTES		
COMPTE	INTITULE	BP 2012
021	Virement de la section de fonctionnement	5965,43
001	report investissement	12197,7
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		18163,13



Reçu à la Préfecture du Finistère le
- 7 FEV. 2013

Le Président
Bernard POIGNANT
Bernard POIGNANT

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

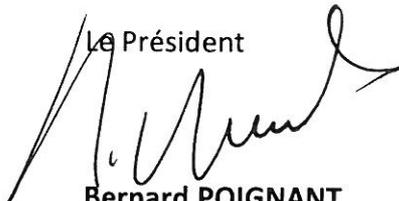
**Séance du 4 février 2013
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 24 AG 13

L'assemblée générale décide de reconduire pendant la période de la liquidation les règles existantes et prévues dans la Convention constitutive, notamment pour le fonctionnement des organes du Groupement.



Le Président



Bernard POIGNANT

